



ADDITIF N°02/A/CANII/SG/CIPM/2025

Portant modification de la date de remise des offres, de l'ouverture des plis et de certaines conditions de recevabilité et critères éliminatoires des offres de l'AONO N°03 relatif au projet de TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE ET RACCORDEMENT AUX HUIT CHAMBRES DÉJÀ CONSTRUITES AU SITE TOURISTIQUE DE MBALANG DJALINGO DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDÉRÉ II et N°04 relatif aux TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES ET CONSTRUCTION DE CANIVEAUX DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDERE II REPARTIS EN QUATRE (04) LOTS

Financement: BIP Exercice 2025

Au lieu de :

1- Remise des offres (AONO N°03 : point 7 ; AONO N°04 : point 12)

Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront être déposées contre récépissé dûment signé au Secrétariat Général de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré IIème au plus tard le **21 juillet 2025, à 14 heures.**

Pour la soumission en ligne, l'offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **21 juillet 2025 à 14 heures précises.**

2- Recevabilité des offres (AONO N°03 : point 8 ; AONO N°04 : point 13)

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission assorti du récépissé de consignation (CEDEC) ou d'un chèque certifié délivré par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie agréée par le **Ministère chargé des Finances** ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

3- Ouverture des plis (AONO N°03 : point 9 ; AONO N°04 : point 14)

L'ouverture des plis se fera en un temps ; l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngaoundéré IIème aura lieu le **21 juillet 2025 à 15h**, dans la salle de réunion de ladite Commune.

4- Critères éliminatoires (AONO N°03 : point 11.1 ; AONO N°04 : point 15.1)

Les critères éliminatoires porteront sur les aspects suivants:

- a. Offres incomplètes et non conformes aux critères contenus dans le DAO ;
- b. Absence d'une pièce administrative ou sa non-conformité (non régularisée dans un délai de 48h après le dépouillement) ;
- c. Absence d'un prix unitaire quantifié ou d'un sous-détail de prix ;
- d. Absence de caution.

Lire :

1- Remise des offres (AONO N°03 : point 7 ; AONO N°04 : point 12)

Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront être déposées contre récépissé dûment signé au Secrétariat Général de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 11ème au plus tard le **28 juillet 2025, à 14 heures**.

Pour la soumission en ligne, l'offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **28 juillet 2025 à 14 heures précises**.

2- Recevabilité des offres (AONO N°03 : point 8 ; AONO N°04 : point 13)

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

3- Ouverture des plis (AONO N°03 : point 9 ; AONO N°04 : point 14)

L'ouverture des plis se fera en un temps ; l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngaoundéré 11ème aura lieu le **28 juillet 2025 à 15h**, dans la salle de réunion de ladite Commune.

4- Critères éliminatoires (AONO N°03 : point 11.1 ; AONO N°04 : point 15.1 ; RPAO 6.1 (Critères d'évaluation)

Les critères éliminatoires porteront sur les aspects suivants:

- a. Offres incomplètes et non conformes aux critères contenus dans le DAO ;
- b. Absence d'une pièce administrative ou sa non-conformité (non régularisée dans un délai de 48h après le dépouillement) ;
- c. Absence d'un prix unitaire quantifié ou d'un sous-détail de prix ;
- d. Absence de caution.
- e. Absence de récépissé de consignation délivré par la CDEC

NB : Le reste sans changement.

Le Maire compte sur la bonne compréhension de tous.

Ngaoundéré, le

16 JUIL 2025

Le Maire,



Idrisou Alana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundere 2ème

Copie :

- MINMAP/VINA
- ARMP/AD
- Affichage
- Chrono